

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025
ET
RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière adjointe du Service des finances déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **25 mai 2026 à 20 heures**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Candiac sis au 100, boulevard Montcalm Nord.

À cette même séance, le maire fera rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Candiac, le 29 avril 2026



Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques